

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 22 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 mars, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la salle des fêtes de la bastide de Saint Sernin.

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Stéphanie CALAS, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Patrick PLICQUE, Isabelle GOUSMAR

CCCB : Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Gérard GUERCI, Anne-Sophie PILON, Thierry SAVIGNY, Charles DE LASSUS SAINT GENIES, Sandrine PENAVERE

CCF : Michèle BEGUE, Corinne GERMANO, Philippe PETIT, Colette SOLOMIAC, Pierre JEANJEAN, Jacques OF, Jean-Pierre ROUANET, Bouchra ROUYER

CCHT : Chantal AYGAT, Denis DULONG, Marie-Luce FOURCADE, Serge BAGUR, Patricia OGRODNIK,

CCVA : Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD ESSNER, Isabelle GAYRAUD, Jean-Michel JILIBERT,

Absents ayant donné pouvoir : -

Secrétaire de séance : Gérard GUERCI

Domaine : Finances

Délibération n°: 22/053

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

CONSIDERANT que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif.

CONSIDERANT le document ci-annexé remis aux membres du PETR Tolosan afin d'engager le débat,

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **Prend acte** que le Débat d'Orientation Budgétaire 2022 lui a bien été tenu sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 22 mars 2022.

Le Président



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 22 mars 2022
Au registre sont les signatures